

n. m. (*ji* ou *je*). Dixième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes : un *J majuscule*; un *j minuscule*.

JA adv. (lat. *jam*). Déjà. Certes. (Vx.)

JABIRU n. m. Genre d'oiseaux échassiers, voisin des cigognes, propres aux régions chaudes du globe.

JABLE n. m. Rainure qu'on fait aux extrémités des douves des tonneaux, pour y enclâsser le fond. Partie de la douve qui dépasse le fond.

JABLER (*bié*) v. a. Faire des jables.

JABLOIR n. m., **JABLOIRE** **JABLIERE** n. f. Outil de tonnelier, servant à faire le jable des tonneaux.

JABORANDI n. m. Remède sudorifique, provenant de plantes fort diverses et plus particulièrement d'une espèce de *pilocarpe*. (V. ce mot.)

JABOT (*bo*) n. m. Poche formée par un renflement de l'œsophage que possèdent les oiseaux et dans lequel les aliments séjourneront quelque temps avant de passer dans l'estomac : le jabot est très développé chez les gallinacés. Renflement analogue, dans le tube digestif des insectes. Mousseline, dentelle a tachée comme ornement à l'ouverture d'une chemise d'homme. Fam. Se remplir le jabot, bien manger.

JABOTAGE n. m. Bavardage.

JABOTER (*té*) v. n. eta. Pop. Parler sans cesse. Dire des bagatelles.

JABOTEUR, EUSE (*eu-se*) n. Pop. Celui, celle qui jabote.

JABOTIERE n. f. Mousseline pour faire des jabots. Variété d'oise sauvage, dite aussi *oie de Sibérie*.

JACAMAR n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de l'Amérique tropicale.

JACAPUCAYO (*ka-jo*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de *lecythis*, dont le fruit, comme la tête d'un enfant, est appelé vulgairement *marmite de singe*.

JACASSE (*ka-se*) n. f. Femme qui parle beaucoup.

JACASSER (*ka-sé*) v. n. Crier, en parlant de la pie. Par ext. Bavarder.

JACASSERIE (*ka-se-ri*) n. f. Action de jacasser.

JACÉE (*sé*) n. f. Bot. Sorte de centaurée. Nom donné à plusieurs espèces de *lychnis* ou de *voilettes*.

JACENT (*san*), **E** adj. Se dit des biens, d'une succession dont personne ne revendique la propriété.

JACHÈRE n. f. (bas lat. *gascaria*). Etat d'une terre labourable, qu'on laisse reposer : une *jachère improductive*. Cette terre elle-même. — On croyait autrefois qu'après une récolte la terre n'avait plus les sucs nécessaires pour produire et qu'il fallait, pour les lui rendre, lui accorder un repos d'une année au moins. Cet état de repos est ce que l'on appelait *jachère* (du lat. *jacere*, se reposer). L'agronomie moderne a condamné le système de la jachère, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on y a recours. En effet, les amendements, les engrais suffisent à l'entretien de la fécondité du sol ; seulement, il est indispensable de varier les cultures au moyen du système des assolements, dont voici des exemples : **Assolement triennal avec jachère** : 1^{re} année, froment ou seigle ; 2^e année, orge ou avoine ; 3^e année, jachère. **Assolement quadriennal** : 1^{re} année, betteraves, navets, carottes ; 2^e année, avoine ou orge ; 3^e année, trèfle ou vesce ; 4^e année, blé d'automne. L'assolement de quatre années sans jachère est le plus généralement adopté aujourd'hui.

JACHERIE (*ré*) v. a. (Se conj. comme accélérer.) Labourer des terres en jachère.

JACINTHE n. f. (lat. *hyacinthus*). Genre de liliacées, fort recherchées pour leurs fleurs ornementales et leur parfum pénétrant. Nom vulgaire de diverses autres plantes. (La *jacinthe des bois* appartient au genre *euidymion* ; d'autres, aux genres *muscari*, *scille*, etc.) La fleur de chacune de ces plantes. Pl. rare précieuse. Syn. de **HYACINTHE**.

JACK ou **UNION-JACK** n. m. Pavillon anglais, qui se compose d'une série de bandes de couleurs diverses.

JACOBÉE (*bé*) n. f. Espèce de senecion, qu'on appelle aussi *herbe de Saint-Jacques*.

JACOBIN, E n. m. Nom donné autrefois, en France, aux religieux et religieuses de la règle de saint Dominique, dont le premier couvent était placé sous l'invocation de saint Jacques. N. m. Membre d'une association politique, pendant la Révolution : les



Jabiru.



Jabloir.



Jacinthe.

Jacobins se signalèrent par leur ardeur révolutionnaire. (V. l'art. hist.) Par ext. Partisan ardent de la démocratie. Adj. : opinions jacobines.

JACOBINISME (nis-me) n. m. Doctrines jacobines. Par ext. (e) dans la langue politique courante, opinion démocratique avancée, par opposition au libéralisme.

JACOBUS (buss) n. m. (mot lat.). Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous Jacques I^{er} et valant une guinée environ.

JACONAS (na) n. m. Etoffe de coton, fine, légère, intermédiaire entre la mousseline et la percale.

JACQUARD (ja-kar) n. m. Métier à tisser, inventé par Jacquard. (V. l'art. hist.)

JACQUERIE (ja-ker-ri) n. f. et **JACQUES** (ja-ke) n. m. V. l'art. hist.

JACQUET (ja-kè) n. m. Jeu qui se joue sur le trictrac. Nom vulgaire de l'écureuil.

JACQUOT (ja-ko) ou **JACOT** (ko) n. m. Nom vulgaire du perroquet gris de l'Afrique occidentale.

JACTANCE (jak) n. f. (lat. *jactantia*). Hardiesse à se vanter : parler avec jactance. Vanterie : railer les jactances d'un orgueilleux.

JACTATION (jak-ta-si-on) n. f. (du lat. *jactare*, lancer fréquemment). Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés. (Pen us.)

JACULA TORREADJ (dulat-jaculati, lancer). Oraison jactatoire, se dit d'une prière courte et fervente.

JADE n. m. Pierre fort dure, d'une couleur verdâtre ou olivâtre, qui est un silicate naturel d'alumine et de chaux.

JADIS (diss) adv. (du lat. *jam*, déjà, et *diu*, longtemps). Autrefois : jadis régnait un prince. Adjectif. D'autrefois : au temps jadis.

JAGUAR (ghou-ar) n. m. (brésilien *janouara*). Espèce de léopard à taches ocellées, de l'Amérique du Sud : le jaguar grimpe facilement sur les arbres.

JAGUARONDI (ghou-a) ou **JAGUARONDI** (ghou-a) n. m. Espèce de chat sauvage de l'Amérique tropicale.

JAILLIR (ja, U ml., ir) v. n. Sortir impétueusement, en parlant des liquides, et quelquefois aussi de la lumière : de nombreux geysers jaillissent en Islande. Fig. Se dégorger vivement.

JAILLISSANT (ja, U ml., i-san), E adj. Qui jaillit : eaux jaillissantes.

JAILLISSEMENT (ja, U ml., i-se-man) n. m. Action de jaillir.

JAIS (jè) n. m. (gr. *gagaté*). Substance bitumineuse, solide, d'un noir luisant, qui est une variété de lignite. Noir comme du jais, très noir. — Le jais se trouve en France, dans l'Audé, les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées, en Prusse, en Saxe, en Espagne. On le taille à facettes, comme les pierres précieuses. Le jais véritable brûle et s'enflamme comme du charbon de terre ; le jais faux, qui n'est que du verre, se ramollit, mais ne brûle pas.

JALAGE n. m. (de *jale*). Droit en vertu duquel le seigneur prélevait un certain nombre de pintes sur chaque pièce de vin vendue au détail dans sa seigneurie.

JALAP (lap) n. m. (espagn. *jalapa*). Genre de convolvulacées de l'Amérique septentrionale, dont la racine a des propriétés purgatives énergiques : ce qu'on appelle vulgairement eau-de-vie allemande est une teinture de jalap.

JALAPINE n. f. Composé résineux, extrait du jalap et de divers convolvulus.

JALE n. f. Sorte de grande jatte ou de baquet.

JALET (jè) n. m. Petit caillou rond, qu'on lançait avec une arbalète.

JALEUSE (lèu-se) n. f. Avant la Révolution, nom de quarante femmes chargées de mesurer les grains et les farines qui se vendaient à Paris.

JALON n. m. Grand bâton, verge de fer qu'on plante en terre pour prendre des alignements. Fig. Premier pas dans une voie quelconque.

JALONNEMENT (lo-ne-man) n. m. Action, manière de jalonner : le jalonnement du terrain.

JALONNER (lo-nè) v. n. Planter des jalons de distance en distance pour indiquer un tracé. Placer des jalonneurs. V. a. : jalonner une allée, un terrain.

JALONNEUR (lo-nèur) n. m. Homme chargé de jalonner. Soldat placé sur un point, en guise de jalon, pour déterminer un alignement.

JALOUSEMENT (ze-man) adv. Avec jalousie.

JALOUSER (zè) v. a. Porter envie à, être jaloux de : Moreau jalouait Bonaparte.

JALOUSIE (zè) n. f. (de *jaloux*). Chagrin de voir posséder par un autre un bien qu'on voudrait pour soi : la jalousie que causait aux Romains la possession par Carthage de la Sicile fut l'origine des guerres puniques. Sentiment d'envie qu'excite la gloire, la prospérité d'un concurrent : jalousie de métier. Amour inquiet d'une personne qui craint qu'on ne lui en préfère une autre. Constr. Treillis de bois, sorte de contrevent au travers duquel on voit sans être vu.

JALOIX, OISE (lou, ou-ze) adj. (lat. *zelosus* ; du gr. *zelos*, envie ardente). Qui a de la jalousie ; envieux : être jaloux du bonheur d'autrui. Fig. Très attaché à : jaloux de sa liberté. Très désireux : jaloux de plaire.

JAMAIS (mè) adv. (de *ja*, et *mais*, dans le sens de plus). En aucun temps : cela ne s'est jamais vu. A une époque quelconque : si jamais je le revois. A jamais, pour jamais, loc. adv. Toujours, pour toujours.

JAMBAGE (jan) n. m. (de *jamb*). Ligne droite des lettres m, n, u, etc. Maçon. Chaîne de maçonnerie qui soutient l'édifice et sur laquelle on pose les grosses poutres. Montant vertical d'une baie de porte ou de fenêtre. Jambage de cheminée, maçonnerie verticale qui s'élève jusqu'à hauteur du manteau d'une cheminée.

JAMBART (jan-bar) n. m. Armur. Syn. de AMBIÈRE.

JAMBE (jan-be) n. f. (lat. *pop. gamba*). Partie des membres inférieurs, comprise entre le genou et le pied : le squelette de la jambe est formé du tibia et du péroné. (V. la planche HOMME). Le membre inférieur tout entier. Jouer des jambes, prendre ses jambes à son cou, s'enfuir au plus vite. Couvrir à toutes jambes, très vite. Faire belle jambe, étaler avec complaisance ses avantages physiques. Fam. Cela vous fait une belle jambe, cela vous avance bien. Filier ou chaîne en pierre de taille, intercalés dans un mur pour le renforcer. Jambe de bois, morceau de bois façonné, qui tient lieu de jambe.

Jambe d'une maille, fil qui forme un des côtés de la maille. **Jambe de force**, chacune des pièces de bois posées vers les extrémités d'une poutre, pour la décharger en diminuant sa portée.

JAMBÉ, E (jan) adj. Bien, mal jambé, qui a la jambe bien, mal faite.

JAMBELET (jan-be-lè) n. m. Bijou pour la jambe.

JAMBETTE (jan-bè-te) n. f. Petite jambe. Croc-en-jambe. Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche. Pièce de bois verticale, pour soutenir une partie de la charpente. (V. FERME.)

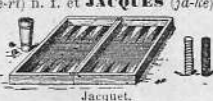
JAMBIEK (jan-bi-è). ÈRE adj. Anat. Qui appartient à la jambe : muscles jambiers ou substantiv. : le jambier postérieur. N. f. Sorte de guêtre enveloppant les jambes. Partie de l'armure qui protégeait la jambe. (V. la planche ARMURE.)

JAMBON (jan) n. m. (de *jambe*). Cuisse ou épaule salée ou fumée du cochon ou du sanglier : les jambons à York et de Mayence sont les plus estimés.

JAMBONNEAU (jan-bo-nò) n. m. Partie de la jambe du porc, située au-dessous du genou. Nom vulgaire de certains coquillages.

JAMBONNE ou **JAMEROSE** n. f. Fruit du jambosier.

JAMBOSIER (jan-bo-si-è) ou **JAMEROSIER** n. m. Espèce de myrtacées de l'Inde, cultivée pour ses fruits rafraîchissants, en Provence et en Algérie.



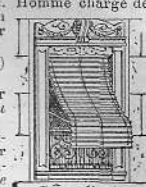
Jacquet.



Jaguar.



Jalons.



Jalousie.



Jambonneaux.

JAN n. m. Chacune des deux tables du jeu de trictrac. Nom vulgaire de l'ajonc.

JANGADA n. f. Grand radeau de l'Amérique du Sud.

JANIE (ni) n. f. Genre de corallines, comprenant des algues filiformes.

JANISSAÏME (ni-sé-re) n. m. (du turc *jeni*, nouveau, et *tscheri*, milice). Autrefois, soldat de l'infanterie turque, garde du sultan. (V. *Part. hist.*)

JANOTISME (iis-me) n. m. Construction vicieuse de la phrase produisant, par l'intervention des membres, des amphibologies ridicules. (Ex : *aller chercher une oie chez le pâtissier qu'on a fait rôtir*.) V. **JANOT** (*Part. hist.*).

JANÉNISME (nis-me) n. m. Doctrine de Janénus sur la grâce et la prédestination : le janénisme fut défendu par les solitaires de Port-Royal. V. **JANÉNUS** (*Part. hist.*).

JANÉNISTE (nis-te) adj. Qui appartient au janénisme. Se dit d'une reliure pleine, sans ornement. N. m. Partisan du janénisme : *Pascal partageait les idées des janénistes.*

JANTE n. f. Partie circulaire de bois ou de métal, qui forme la périphérie d'une roue de voiture, de cycle, etc., et sur laquelle on fixe différents accessoires, en vue du travail à effectuer. (V. *ROUE*.)

JANTHINE n. f. Genre de mollusques de haute mer, à coquille très mince.

JANTIER (ti-é) n. m. ou **JANTIÈRE** n. f. Instrument pour assembler les jantes des roues.

JANTILLE (ll mil.) n. f. Chacune des aubes de la roue d'un moulin à eau. Syn. **PALETTE**.

JANTILLER (ll mil., é) v. a. Garnir de jantilles.

JANVIER (vi-é) n. m. (lat. *januarius*). Premier mois de l'année, qui tire son nom de Janus, roi du Latium, auquel ce mois était consacré : une ordonnance de 1561 fixe le commencement de l'année au premier janvier.

JAPHÉTIQUE adj. Qui a rapport à Japhet ou à ses descendants : le *vaseau japhétique*.

JAPON n. m. Porcelaine du Japon.

JAPONAIS, E (né, é-se) adj. et n. Du Japon : *l'art japonais excelle dans la miniature*. — **ART JAPONAIS**. Né de l'influence de la Chine antique, de l'Inde par le bouddhisme et de la vieille Perse, l'art japonais est un art infiniment varié et vivace, d'une profonde intensité d'expression. Les Japonais, les premiers décorateurs du monde, ont subordonné d'une manière constante leur art aux habitudes nationales. On trouve les traces d'un art antérieur à l'ère chrétienne : c'est vers le vi^e siècle que se discerne la personnalité japonaise. Du viii^e au x^e siècle s'étend une époque de premier apogée. Au xiii^e siècle, surgit un art héroïque et guerrier. Mais c'est au xv^e siècle, avec la dynastie des Ashikaga, que les artistes japonais atteignent un degré de perfection qui ne sera pas dépassé. Pendant les xvii^e, xviii^e, xviii^e siècles, l'art ne fait que se transformer dans le sens de l'élégance. La peinture, les kakémonos, les laques, les poteries émaillées, les porcelaines, les sculptures en bois ou en ivoire, les bronzes, les broderies, les estampes, telles sont les principales productions de cet art charmant.

JAPONERIE ou **JAPONAISERIE** (ri) n. f. Objet d'art venant du Japon : *magasin de japoneries*.

JAPONISANT (zan) n. m. Celui qui étudie la langue japonaise.

JAPONISME (nis-me) n. m. Prédilection pour les produits artistiques japonais.

JAPONISTE (nis-te) n. m. Celui qui recherche les objets d'art japonais.

JAPPAGE (ja-pa-je) n. m. Cri de certains animaux, approchant du jappement du chien.

JAPPANT (ja-pa). É adj. Qui jappe.

JAPPEMENT (ja-pe-man) n. m. Action de japper : les *jappements d'un petit chien*.

JAPPER (ja-pé) v. n. Aboyer, principalement en parlant des petits chiens.

JAPPEUR, EUSE (ja-peur, eu-ze) n. et adj. Qui a l'habitude de japper.

JAQUE (ke) n. f. Justaucorps porté au moyen âge.

JAQUELINE (ke) n. f. Cruche de grès, à large ventre, en usage dans le Nord.

JAQUEMART (ke-mar) n. m. (du n. pr. Jacques, et de *mart*, pour marteau). Figure de métal représentant un homme armé qui frappe les heures avec

un marteau sur la cloche d'une horloge. Jouet d'enfant, formé de deux personnages frappant alternativement sur une enclume placée devant eux.

JAQUETTE (ja-te) n. f. (de *jaque*). Vêtement d'homme, qui descend jusqu'aux genoux. Vêtement de femme ajusté à la taille, et qui se porte par-dessus le corsage. Robe que portent les petits garçons.



Jaquemart.

JAQUIER (hi-é) n. m. Espèce du genre *artocarpus*, dit aussi *arbre à pain*.

JAR ou **JARS** (jar) n. m. (abrév. de *jargon*). Pop. Argot. Entendre le jar, être fort habile. Arg. *Dévaler le jar*, parler argot.

JARD (jar) ou **JAR** n. m. Sable caillouteux, qui se trouve dans le lit des rivières.

JARDE n. f. (ital. *giarda*). Tumeur calleuse, en dehors du jarret d'un cheval. (On dit aussi *arbox*.)

JARDIN n. m. (orig. germ.). Lieu, ordinairement enclos, où l'on cultive des fleurs (*parterre*), des légumes (*potager*), des arbres (*fruitier* ou *verger*), etc. : *Le Nôtre a dessiné les jardins de Versailles*. Fig. Pays fertile : *la Touraine est le jardin de la France*.

JARDINAGE n. m. Art de cultiver les jardins.

JARDINER n. m. Plantes potagères, cultivées dans les jardins : une *voiture de jardinage*. Tache dans le diamant.

JARDINIER (né) v. n. Travailler à un jardin.

JARDINIERE (né) n. m. Peiti-jardin.

JARDINEUX, EUSE (né, eu-se) adj. Se dit d'une pierre fine qui offre des points opaques.

JARDINIER (ni-é), **ÈRE** n. m. Qui fait son état de cultiver les jardins. *Jardinier fleuriste*, celui qui s'occupe spécialement de la culture des fleurs. *Jardinier maraîcher*, celui qui s'occupe de la culture des légumes. Adj.

Qui a rapport aux jardins : *culture jardinière*.



Jardinière.

JARDINIÈRE n. f. Meuble d'ornement, qui supporte une caisse où l'on cultive des fleurs.

Mets composé de différents légumes. Nom vulgaire du carabe doré, insecte très utile. Voiture à deux ou à quatre roues, comme les maraîchers en emploient.

JARDINISTE (nis-te) n. m. Artiste qui dessine des jardins. (Peu us.)

JARDON n. m. V. **JARDE**.

JARGON n. m. Langage corrompu, et, abusivement, langue étrangère qu'on entend pas. Langage particulier à certains milieux : *La Bruyère a reproché à Molière d'avoir abusé du jargon*.

JARGON n. m. Espèce de diamant jaune, d'une valeur inférieure.

JARGONNER (gha-né) v. n. Parler un jargon.

JARNICOTON interj. Espèce de juron plaisant. V. **CORON** (le P.). *Part. hist.*

JAROSSE (rou-se) n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

JARRE (ja-re) n. f. (arabe *djarra*). Grand vase de grès pour conserver l'eau.

Jarre électrique, nom donné de grandes bouteilles de Leyde, dont on utilise un certain nombre pour former des *batteries*.

JARRET (ja-ré; n. m. (du celt. *garr*, jambe. Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou. Endroit où se plie la jambe de derrière des quadrupèdes. Défaut, consistant dans une saillie qui rompt la régularité d'une courbe dans une figure, une voûte, etc.

JARRETÉ, E (ja-ré) adj. Se dit d'un quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans. Dont la surface présente un jarret.

JARRETELLE (ja-re-té-le) n. f. Ruban, caoutchouc, lien pour maintenir tendus sur la jambe le bas ou la chaussette.

JARRETIÈRE (ja-re) n. f. (rad. *jarret*). Ruban, tissu élastique, qui sert à maintenir les bas. Corde employée dans l'artillerie. Amarrage de forme parti-



Jarre.



ART JAPONAIS : 1. Pagode de Yakushiji. — 2. Donjon de Himejji. — 3. Pont sous la neige, estampe de Hiroshige. — 4. Torii du temple de Suwa. — 5. Grand Bouddha de Kamakura. — 6. La pagode d'or du Horyuji. — 7. Sous la neige, estampe de Harunobu. — 8. Inro (boîte à médecine), laqué. — 9. Masque, par Dômei-Jimon. — 10. Poterie d'Awata (xviii^e s.). — 11. Chat en porcelaine de Hirato. — 12. Ivoire. — 13. Shoki, le chasseur de démon, bois sculpté. — 14. Brûle-parfums de bronze. — 15. Poterie de Satsuma (xviii^e s.). — 16. Netzuké en bois. — 17, 18. Gardes de sabre (xv^e et xviii^e s.).

culière, employé en marine. Ordre de chevalerie en Angleterre. (V. *Part. hist.*)

JARHON (*ja-ro-n*) n. m. Petite jarre.

JARS (*jar*) n. m. Mâle de foie. Arg. V. Jar.

JAS (*jà*) n. m. (mot provenc.) Mar. Pièce de bois ou de fer, perpendiculaire à la vergue de l'ancre.

JASEMENT (*ze-man*) n. m. Action de jaser.

JASER (*zé*) v. a. Causer, babiller; *jaser de son prochain à tort et à travers*. Par. ext. Critiquer, médire. Trahir ses secrets. Piaillier, jacasser, en parlant des oiseaux parleurs, tels que la pie, le perroquet.

JASERAN ou **JASEHON** (*ze*) n. m. (de *Al-Djezar*, nom arabe d'Alger). Chemise de mailles, haubert. Chaîne d'or à mailles très fines, pour suspendre au cou des croix, des médaillons, etc.

JASERIE (*ze-ri*) n. f. Fam. Babil, caquet.

JASEUR, EUSE (*zeur, eu-ze*) n. et adj. Causreur, babillard.

JASEUR (*zeur*) n. m. Genre de passereaux dentirostres.

JASMIN (*jas-min*) n. m. (ar. *yasemin*). Genre d'oléacées, comprenant des arbustes ornementaux, à fleurs odoriférantes; le *jasmin* est originaire de l'Asie centrale. La fleur même. Le parfum qu'on en tire.

JASMINÉES (*jas-mi-né*) n. f. pl. Tribu des oléacées, ayant pour type le *jasmin*. S. une *jasminée*.

JASPAGE (*jas-pa-je*) n. m. Imitation du jaspé au moyen de couleur: le *jaspage d'une boiserie*.

JASPE (*jas-pe*) n. m. (gr. et lat. *iaspis*). Pierre dure et opaque de la nature de l'agate, colorée par bandes ou par taches. *Jaspe sanguin*, variété de calcédoine, verte, avec des points rouges. Couleurs dont le relieur marbre la tranche ou la couverture d'un livre.

JASPER (*jas-pé*) v. a. Bigarrer de diverses couleurs pour imiter le jaspé; *jasper la tranche d'un livre*.

JASPINER (*jas-pi-né*) ou **JASPILLER** (*jas-pi*, ll m., é) v. n. Arg. Causer, bavarder. *Jaspiner bigorre*, parler argot.

JASPURE (*jas-pu-re*) n. f. Action de jasper. Résultat de cette action.

JATTE (*ja-té*) n. f. (lat. *gabata*). Espèce de vase roud et sans rebords. Son contenu: une *jatte de lait*.

JATTÉE (*ja-té*) n. f. Le contenu d'une jatte.

JAUGE (*jà-je*) n. f. Capacité que doit avoir un vaisseau fait pour mesurer une liqueur ou des grains: ce *boisneau n'a pas la jauge*. Baguette graduée, servant à mesurer la capacité des fûts, etc. Fûts servant d'échelon pour ajuster et échantillonner les autres. Nom de plusieurs instruments qui servent à mesurer des diamètres, des capacités, des volumes. Tranchée dans laquelle on dispose de jeunes plants côte à côte: *mettre en jauge des plants de vigna*. Mar. Syn. d'*JAUGEAGE*.

JAUGEAGE (*jà-ja-je*) n. m. Action de jauger. Droit que perçoivent les jaugeurs. Mar. Détermination du volume ou de la capacité d'un navire, servant de base au paiement des droits et taxes.

JAUGER (*jà-je*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o: il *jaugera*, nous *jaugerons*.) Mesurer la capacité d'un tonneau, d'un navire, etc.: *jauger une barrique*. Fig. Apprécier quelqu'un: *jauger un homme*.

JAUGEUR (*jà-jeur*) n. m. Celui qui jauge.

JAUMIÈRE (*jà*) n. f. Mar. Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau, pour le passage de la tête du gouvernail. (On dit aussi *tronc de JAUMIÈRE*.)

JAUNÂTRE (*jà*) adj. Qui tire sur le jaune.

JAUNE (*jà-ne*) adj. (lat. *galbinus*). Qui est d'une couleur particulière, entre le vert et l'orange: l'écorce du citron est *jaune*. Toile *jaune*, grosse toile de ménage qui n'a pas été blanchie. *Race jaune* ou *mongole*, race humaine de l'Asie orientale, qui offre la coloration jaune de la peau. (V. *ПОММЕ*.) *Frère jaune*.



Jasmin.



Jatte.

affection gastro-intestinale infectieuse et très grave, qui rend la peau jaune. (Elle est appelée aussi vomito negro ou typhus d'Amérique. N. m.: *étoffe d'un jaune clair*, Matière qui sert à teindre ou à colorier en jaune: *jaune de Mars*, de *Naples*, de *Cassel*, de *chrome*, etc. *Jaune d'œuf*, partie centrale de l'œuf des oiseaux qui est colorée en jaune: le *jaune d'œuf* contient une forte proportion de leucithine. Adv. Avec une couleur jaune. Fig. *Rire jaune*, rire d'une manière contrainte.

JAUNEAU (*jà-ne*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

JAUNELET (*jà-ne-lè*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la girofle ou chanterelle.

JAUNET, ETE (*jà-nè, è-tè*) adj. Un peu jaune. N. m. Pop. Pièce d'or. *Jaunet d'eau*, nénuphar jaune.

JAUNIR (*jà*) v. a. Teindre en jaune, rendre jaune: le soleil *jaunit* les moissons. V. n. Devenir jaune: dans l'ictère, la peau *jaunit*.

JARNISSAGE (*jà-ni-sa-je*) n. m. Opération qui, dans la dorure en détrempe, consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier doreur ne pourrait introduire des feuilles d'or.

JARNISSANT (*jà-ni-san*), E adj. Qui *jaunit*: les moissons *jaunissantes*.

JARNISSE (*jà-ni-se*) n. f. Maladie du foie, dans laquelle la peau prend une teinte jaune caractéristique. Syn. ICTÈRE.

JARNISSEMENT (*jà-ni-se-man*) n. m. Action de rendre ou de devenir jaune.

JAVANAIS, E (*jà, è-ze*) adj. et n. De Java: le sol *javanais* est très fertile.

JAVART (*va-rt*) n. m. Tumeur au bas de la jambe du cheval, du bouff, etc.

JAVEAU (*jà*) n. m. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

JAVELAGE n. m. Action, manière de javeler.

JAVELÉ, E adj. *Armes javelées*, celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées, tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELER (*jà*) v. a. (Prend deux l devant une syllabe muette: *je javelle*.) Mettre en javelles. V. n. Se dit du blé mis en javelle qui prend la couleur jaune.

JAVELER, EUSE (*eu-ze*) n. et adj. Celui, celle qui javelle.

JAVELINE n. f. (de *javelot*). Espèce de dard long et mince: les lances des dragons sont de véritables javelines.

JAVELINE n. f. (de *javelle*). Petite javelle.

JAVELLE (*jà-lè*) n. f. Se dit des poignées de blé, d'orge, de seigle coupé, etc., qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on les lie en gerbes. Petit fagot, fait de sarments.

JAVELLE (*jà-lè*) ou mieux **JAVEL (EAU DE)** n. f. (de *Javel*, n. de lieu). Mélange d'hypochlorite, de chlorure de potassium et d'eau, utilisé comme désinfectant et décolorant: l'eau de *Javel* joue un grand rôle dans les blanchisseries.

JAVELOT (*jà*) n. m. Espèce de dard, arme de trait: le *javelot* était l'arme favorite des Romains.

JAVOTTE Javelots.

(*jà-ot*) n. f. Pop. Femme bavarde. Masse de fer coulé, dans laquelle s'encastrer l'enclume d'une grosse forge.

JAVY (*jà-è*) n. m. Syn. de JAIS.

JAZZ-BAND n. m. Orchestre d'origine américaine, caractérisé par l'adjonction d'instruments hétéroclites.

JE pron. pers. de la première personne, des deux genres et du singulier. Subst. *Un je ne sais qui*, chose qu'on ne saurait définir.

JEANNETTE (*jà-nè-tè*) n. f. (du n. pr.). Petite croix d'or suspendue au cou, comme en portent les paysannes. Petite planche à repasser, montée sur un pied.

JÉCORAIRE (*jà-re*) adj. (du lat. *jevor, oris*, foie). Méd. Se dit d'une veine de la main droite, qui on supposait autrefois en rapport avec le foie.

JETISSE (*jà-ti-se*) ou **JETISSE** (*ti-se*) adj. f. (de *jetter*). Se dit des terres remuées ou rapportées. *Maçon. Pierres jetissées*, qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JEFFERSONNIE (*jé-jér-so-ni*) n. f. Genre de berbérées, cultivées comme ornamentales.

JÉHOVISME (*vis-me*) n. m. Culte de Jéhovah.

JÉJUNUM (*jé-ju-nom*) n. m. (mot lat.). Anat. Partie de l'intestin grêle, qui fait suite au duodénum et précède l'iléum.

JENNERIEN, ENNE (*jé-né-ri-in, è-ne*) adj. Se dit du vaccin, de la vaccination inaugurée par Jenner.

JENNY (*jén-ni*) n. f. (n. pr. angl.). Techn. Machine à filer le coton.

JÉRÉMIADÉ n. f. Plainte fréquente et importune, par allusion aux *Lamentations* de Jérémie, l'un des quatre grands prophètes, qui y prédit la ruine de Jérusalem, la captivité de Babylone et déplore éloquemment les malheurs de sa patrie; *perdre son temps en d'inutiles jérémiades*.

JERSEY (*jér-zè*) n. m. (de l'île de Jersey). Sorte de corsage en laine maille, qui moule exactement le buste. Tissu avec lequel est fait ce vêtement.

JÉRISATS, E adj. de Jersey: *vace bovine jérissaise*.

JÉSARTE (*zu*) n. m. (de Jésus). Membre d'un ordre de religieux fondé en Italie en 1363, supprimé en 1668. Membre d'un ordre de religieuses fondé, à la même époque, dans le même pays.

JÉSUTE (*zu-i-te*) n. m. Membre de la société de Jésus. *Par dénigr.* Personne hypocrite, astucieuse. Adj. Qui a rapport aux jésuites, qui partage leurs doctrines: *le parti jésuite*. (V. *Art. hist.*)

JÉSUITIQUE (*zu-i*) adj. (de jésuite). Fam. Hypocrite, astucieux: *douceur jésuitique*.

JÉSUITIQUEMENT (*zu-i-ti-ke-man*) adv. D'une manière jésuitique. Fam. D'une manière pleine d'équivoque: *répondre jésuitiquement*.

JÉSUITISME (*zu-i-tis-me*) n. m. Système moral, social, religieux des jésuites. Astuce, hypocrisie.

JÉSUS (*zu*) n. m. (de Jésus n. pr.). Représentation du Christ enfant: *un Jésus de ciré*. Adjectif. *Papier Jésus*, format de papier (env. 0^m, 72 sur 0^m, 55). [On dit aussi du Jésus.]

JET (*jè*) n. m. (de *jeter*). Action de jeter: *le jet d'une pierre*. Mouvement imprimé à un corps en le jetant. Emission de rayons d'un fluide: *ouvrier brûlé par un jet de vapeur*. *Jet de pierre*, distance égale à l'espace parcouru par une pierre qui s'envoie lancée de toute sa force. *Arme de jet*, arme propre à être lancée ou à lancer des projectiles. *Jet à la mer*, avarie commune consistant à jeter à la mer tout ou partie de la cargaison. Action de faire couler la matière en fusion dans le moule. *Fig. D'un seul jet*, se dit d'une chose conçue avec sûreté, sans tâtonnements: *pièce de vers d'un seul jet*. *Jet d'eau*, eau qui s'échappe d'un tuyau. Traversée inférieure du châssis d'une fenêtre, curviligne à l'extérieur, de manière à faciliter l'écoulement de l'eau. *Jet de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement. *Premier jet*, ébauche, esquisse. *Du premier jet*, du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. *Bot.* Pousse d'un végétal, droite et vigoureuse.

JETAGE n. m. *Art vétér.* Sécrétion muco-purulente, qui s'écoule du nez de certains animaux atteints de la morve, de la gourme, etc.

JÉTÉ n. m. Pas de danse.

JÉTÉE (*té*) n. f. Amas de pierres ou autres matériaux encaissés le long d'un port pour arrêter les eaux, ou sur un chemin pour le rendre praticable: *un môle se trouve ordinairement à la tête d'une jetée*.

JETER (*té*) v. a. (lat. *jacitare*). — Prend deux t devant une syllabe muette: *je jeterai*. Lancer: *jeter une pierre*. Pousser avec violence: *les vents nous jeteront sur un écueil*. Rendre: *cet abès jette du pus*. Proférer: *jeter un cri*. Se débarrasser: *jeter des fruits gâtés*. Renverser: *jeter un enfant par terre*. *Fig.* Produire des bourgeons: *la vigne commence à jeter*. *Jeter l'ancre*, la faire tomber dans la mer pour arrêter le navire. *Jeter les fondements d'un édifice*, les établir. *Jeter un pont sur une rivière*, l'y construire. *Jeter quelqu'un dans l'embaras*, l'y mettre. *Jeter un coup d'œil*, regarder. *Jeter l'épouvante*, remplir de terreur. *Jeter les yeux sur quelqu'un*, faire choix de lui pour un poste de confiance. *Jeter de la poudre aux yeux*, éblouir, surprendre par de faux brillants. *Jeter à la figure*, à la face, au nez, reprocher. *Jeter de profondes racines*,

s'enraciner profondément, au prop. et au fig. *Jeter en moule*, fondre, mouler. **Se jeter** v. pr. Se précipiter, se lancer, se porter vers. *Se jeter dans les bras de quelqu'un*, y chercher un appui. *Se jeter dans un parti*, l'embrasser. *Se perdre*, en parlant d'une rivière: *la Saône se jette dans le Rhône à Lyon*.

JÉTEUR, EUSE (*é-te-ze*) n. Celui, celle qui jette: *jeteur de son*.

JÉTON n. m. (de *jeter*). Pièce plate, ronde ou rectangulaire, en ivoire ou en métal, pour marquer ou payer au jeu. *Jeton de présence*, pièce de métal que l'on remet à chaque membre présent de certaines compagnies et qui lui sert à toucher une certaine somme, en rémunération de son dérangement.

JETTATORE (*djèt-ta-to-rè*) n. m. (mot napolitain). Sorcier, jeteur de sort, en Italie. Pl. des *jettatori*.

JETTATURA (*djèt-ta-tou-ra* [mot napolitain]) ou **JETTATURE** (*djèt-ta*) n. f. Mauvais œil. Action de jeter un sort, en Italie.

JEU n. m. (lat. *jocus*). Divertissement, récréation: *les jeux des enfants*. Récréation fondée sur différentes combinaisons de calcul ou de hasard: *le jeu des échecs est connu depuis la plus haute antiquité*. *Jeux de Bourse*, toute espèce d'agiotage sur les fonds publics, les valeurs, les marchandises, etc. Ce qui sert à jouer à certains jeux: *acheter un jeu de dames, un jeu de cartes*. Lieu où l'on se livre à un certain divertissement: *un jeu de paume*. Manière de toucher les instruments: *jeu brillant*. Manière de jouer, d'un acteur: *jeu noble*. Fonctionnement régulier: *le jeu d'une pompe*, et fig., *le jeu des institutions*. Facilité de se mouvoir: *donner du jeu à une porte*. Série complète: *un jeu d'avirons, de voiles*. *Jeux de mots*, allusion fondée sur la ressemblance des mots. *Jeux d'esprit*, divertissement, œuvre qui exerce la sagacité, l'esprit. *Ce n'est qu'un jeu d'enfant*, une chose facile. *Se faire un jeu de*, faire facilement. *Ce n'est qu'un jeu pour lui*, il le fait facilement. *Se piquer au jeu*, s'opiniâtrer. *Mettre quelqu'un en jeu*, le mêler dans une affaire. *Jouer gros jeu*, risquer beaucoup, au pr. et au fig.: *avoir beau jeu*, être dans des conditions favorables. *Faire le jeu de quelqu'un*, le seconder. *Cela n'est pas de jeu*, c'est une chose qui n'est pas dans les règles. *Maison de jeu*, établissement public où l'on joue de l'argent. *Jeux d'orgue*, rangée de tuyaux de même espèce, formant une suite chromatique de sons. Pl. Divinités allégoriques, qui présidaient à la joie (dans ce sens, prend une majuscule): *les Jeux et les Ris*. Prov.: **Le jeu n'en vaut pas la chandelle**, le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir. **Jeux de main**, **jeu de vilain**, il n'y a que les gens mal élevés qui jouent à se frapper, qui se donnent des coups en jouant.

JEUDI n. m. (du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Cinquième jour de la semaine. *Pop.* *Semaine des quatre jeudis*, temps qui n'arrivera jamais.

JEUEN (*jun*) [A] loc. adv. (du lat. *jejunus*, qui est à jeun). *Être à jeun*, n'avoir rien mangé de la journée.

JEUNE adj. (lat. *juvenis*). Qui n'est guère avancé en âge: *Mozart mourut encore jeune*. Qui a encore la vigueur et l'agrément de la jeunesse: *des traits jeunes*. Qui n'a point l'esprit mûri: *il sera donc toujours jeune*? Cadel. X^{XX} *jeune et Cio*. *Asv. Vieux*.

JEÛNE n. m. (de *jeûner*). Toute abstinence d'aliments, mais particulièrement par esprit de mortification; le temps pendant lequel on jeûne: *le jeûne du carême, du Ramadan*. *Fig.* Privation d'une chose dont on a besoin.

JEUNEMENT (*man*) adv. Fam. En jeune homme. (Peu us.) *Véner.* Nouvellement: *cerf dix cors jeune-ment*.

JEÛNER (*nè*) v. n. (lat. *jejunare*). S'abstenir d'aliments. Observer le jeûne prescrit par l'Église: *on jeûne la veille de certaines grandes fêtes*.

JEUNESSE (*nè-se*) n. f. Partie de la vie de l'homme entre l'enfance et l'âge viril: *perdre les illusions de la jeunesse*. Etat, conduite d'une personne jeune. Ensemble des personnes jeunes. Premiers temps des choses: *la jeunesse du monde*. *Fig.* Vigueur, fraîcheur: *la jeunesse du cœur*. *Ant.* *Vieillesse*.

JEUNET, ETTE (*nè, è-te*) adj. *Fam.* Très jeune.

JEÛNEUR, EUSE (*eu-ze*) n. Qui jeûne.

JINGO n. m. Surnom donné en Angleterre (1877), aux partisans de la guerre immédiate contre la Russie, et devenu syn. de *CHAUVIN*. Pl. des *jingoes*,

JINGOÏSME (*gho-is me*) n. m. Opinion des jingoes.
JINGOÏSTE (*gho-is-te*) adj. Qui a rapport au jingoïsme. N. Syn. de JINGO.

JIU-JITSU n. m. Méthode japonaise, qui est à la fois un système d'entraînement physique et un art de se défendre sans arme.

JOAILLERIE (*jo-a. Il mil., -è-ri*) n. f. (rad. de *joail*). Art, commerce du joaillier. Articles que vend le joaillier: *la joaillerie parisienne est renommée pour son bon goût.*

JOAILIER (*jo-a. Il mil., -è-ri*) n. et adj. Qui travaille en joyaux, qui en vend.

JOBARD (*bar*) n. et adj. m. (vx franc. *jobe*). Fem. Niais, naïf, qui se laisse duper facilement.

JOBARDER (*dé. v. a. (de jobard)*). Fem. Duper en se moquant; *prétendez-vous me jobarder?*

JOBARDERIE (*ri*) n. f. Crédulité, bêtise de jobard. Paroles d'un jobard.

JOC (*jo-k*) n. m. Techn. Etat de repos du moulin; *mettre le moulin à joc.*

JOCASSE (*ka-se*) n. f. Nom vulgaire de la grosse grive appelée aussi litérie.

JOCKEY (*fo-ké*) n. m. (mot angl.). Professionnel dont le métier est de monter les chevaux de course:

le jockey portecouteurs de la propriété

domestique qui conduit la voiture en postillon, ou qui monte derrière. Selle

munie de triangles auxquels sont attachés les rênes, et que l'on emploie pour dresser les chevaux.

Pl. des jockeys.

JOCKEY-CLUB (*fo-ké-klüb*) n. m. (du mot angl. signifi. club

des jockeys). Association formée en 1833 pour l'amélioration de la race chevaline et qui s'occupe spécialement de l'organisation des courses de chevaux.

JOCKO (*jo-ko*) n. m. Nom vulgaire de l'orang-outan.

JOCRISSE (*kri-se*) n. m. n. d. d'un personnage de théâtre. Bénéf qui se laisse duper. Valet niais, maladroit et ridicule. (V. *Part. hist.*)

JOCRISSE (*kri-se-ri*) n. f. Niaiserie, maladresse d'un jocrisse.

JODER (*dié*) v. n. (all. *jodeln*). Chanter à la manière tyrolienne. Syn. *IOULER*.

JOHANNITE (*jo-a-ni-te*) n. m. (du lat. *Johannes*, Jean). Membre d'une secte chrétienne orientale, qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

JOIE (*jo*) n. f. (lat. *gaudium*). Mouvement vif et agréable, que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel ou imaginaire; *ne pas se tenir de joie en apprenant une bonne nouvelle. Feu de joie, feu qu'on allume dans les réjouissances publiques. Pl. Plaisirs, jouissances; saint Augustin s'éloigna des joies du monde.* ANT. *Tristesse, chagrin, Pênie, affliction.*

JOIGNANT (*gnan*), E adj. Contigu; *maison jointe à la mienne.*

JOIGNANT (*gnan*) prép. Près, tout proche; *maison joignant l'église.*

JOINDRE v. a. (lat. *jungere*). — Se conj. comme *craindre*. Approcher deux choses de manière qu'elles se touchent. Servir à réunir; *vue qui joint deux accusers. Ajouter: joindre l'intérêt au capital. Aller joindre Puffin à l'agréable. Unir par les liens de l'affection. Attraper; joindre quelqu'un. Joindre les mains, unir les mains par la paume et en entrecroisant les doigts. Joindre les deux bouts (de l'année), arriver péniblement à faire les frais d'une en-*

treprise, de son ménage, etc. V. n. *Ces fenêtres ne joignent pas bien.* ANT. **Disjoindre.**

JOINT (*joîn*). E adj. Uni, lié, qui adhère, qui est en contact; *sauter à pieds joints. Ci-joint*, ajouté, réuni à ceci. — Gram. Les adjectifs **inclus** et **joint**, dans *ci-inclus*, *ci-joint*, sont invariables; 1^o au commencement d'une phrase: *ci-joint votre lettre. Ci-inclus la copie*; 2^o dans une phrase, si le nom qui suit n'est précédé ni de l'article ni d'un adjectif déterminatif; *vous trouverez ci-joint quittance; vous avez ci-inclus copie de la lettre.* Dans tous les autres cas, ils s'accordent; *les pièces ci-jointes; vous avez ci-inclus la copie de la lettre.* ANT. **Disjoint.**

JOINT (*joîn*) n. m. (subst. de joindre). Articulation, endroit où se touchent deux os. Espace qui existe entre deux pierres contiguës, dans un ouvrage de maçonnerie; *remplir les joints avec du mortier, du plâtre, etc. Méc. Joint brisé ou universel, ou de Cardan, articulation entre deux arbres, permettant la transmission du mouvement sous un angle quelconque. Géol. Cassure non étendue. Fig. et fam. Trouver le joint, la meilleure manière de prendre un affaire.*

JOINTE, E adj. Art vétér. V. COURT-JOINTE, LONG-JOINTE.

JOINTÉE (*té*) n. f. Ce que les deux mains rapprochées peuvent contenir; *une jointée d'avoine.*

JOINTEMENT (*man*) n. m. Action de joindre, de former un joint.

JOINTIF, IVE adj. Qui est en contact par les bords; *lattes jointives. N. f. Cloison faite de planches jointives, non assemblées.*

JOINTIVEMENT (*man*) adv. D'une manière jointive.

JOINTOLEMENT (*toi-man*) n. m. Action de jointoyer.

JOINTOUT (*tou*) n. m. Techn. Varlope.

JOINTOYER (*toi-té*) v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Remplir les joints d'une maçonnerie avec du mortier.

JOINTOYEUR (*toi-teur*) n. m. Ouvrier qui jointoie. Adjectif; *ouvrier jointoyeur.*

JOINTURE n. f. Joint; *la jointure de deux pierres. Endroit où les os se joignent; la jointure du genou.*

JOLI, E adj. Agréable à voir; gentil; *un joli bébé. Par ext. Avantageux, considérable; un joli revenu. Piquant, amusant; un joli tour. N. m. Ce qui est joli; le beau et le joli sont deux choses fort différentes.* ANT. *Laid, vilain.*

JOLIET, ETTE (*li-é, -é-te*) adj. Assez joli, mignon.

JOLIMENT (*man*) adv. Bien, d'une manière agréable, spirituelle; *les épigrammes de Voltaire sont joliment tournées. S'emploie souvent ironiquement; il est joliment arrangé. Fam. Beaucoup, très; être joliment content.* ANT. *Laidement, vilainement.*

JOLIVÊTE n. f. Jolie petite babiole. Propos gentil; *les jolivetés des enfants.* (Peu us.)

JOMARN n. m. Nom vulgaire de l'ajonc.

JONC (*jon*) n. m. (lat. *junceus*). Genre de *joncées*, à tiges droites et flexibles, qui croît dans l'eau et dans les lieux humides. Cause faire d'un tige de rotang ou jonc d'Inde, *Fig. Être droit comme un jonc, avoir la taille très droite. Bague sans chaton, dont le cercle est partout de même grosseur.*

JONCÉES (*ka-sé*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant le floc pour type. S. une *joncée*.

JONCHER (*sch*) v. a. (Prend une édille sous le e devant a et o; *il joncha, nous jonçons*.) Garnir en jonc (des chaises). Frotter (des peaux) avec une tresse de jonc.

JONCHAIE (*ché*) n. f. Lieu rempli de joncs.

JONCHÉE (*ché*) n. f. Fleurs, branchages dont on jonche les rues un jour de cérémonie. Quantité d'objets qui jonchent le sol. Petit fromage de crème ou de lait caillé, fabriqué dans un panier de jonc.

JONCHEMENT (*man*) n. m. Action de joncher.

JONCHER (*ché*) v. a. (de *jonc*). Couvrir de débris de végétaux; *joncher la terre de fleurs. Être épars sur; des feuilles mortes jonchent le sol. Repandre en grande quantité sur; joncher la terre de cadavres.*

JONCHET (*chè*) n. m. Nom de petits bâtons d'ivoire, de bois, d'os, etc., fort menues, avec lesquels jouent les enfants.

JONCIER (*si-é*) n. m. Nom du genêt d'Espagne.

JONCTION (*jonk-si-on*) n. f. (lat. *junctio*; de *jungere*, joindre). Réunion; *la jonction de deux*



Jockeys.

armées, de deux rivières. Point de jonction, endroit où deux choses se joignent. ANT. **Disjonction.**

JONGLER (jô) v. n. (du lat. *joculari*, faire des choses plaisantes.) Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit. Faire des tours d'adresse, de passe-passe. Fig. : jongler avec les difficultés.



Jongleur.

JONGLERIE (jô) n. f. Tour d'adresse ou de passe-passe. Fig. Hypocrisie, charlatanisme.

JONGLEUR n. m. (de jongler). Au moyen âge, ménestrel qui récitait lui-même ses vers en s'accompagnant de quelque instrument. (V. MÉNESTREL.) Qui jongle, qui exerce la profession de bateleur, d'escamoteur, de charlatan.

JONQUE n. f. (m. chin.) Bateau à voile, en usage en Chine et au Japon : les jonques tiennent admirablement la mer.

JONQUILLE (ki, ll ml.) n. f. (esp. *junquillo*; de *junco*, jonc.) Plante du genre narcissus, dont les feuilles rappellent celles des joncs. Sa fleur. N. m. Couleur secondaire, blanc et jaune. Adjectiv. : *ruban jonquille*.



Jonque.

JOSEPH (zô) adj. etn. Sedit d'une sorte de papier mince et transparent (inventé par Joseph Montgolfier).

JOTA (hro-ta) n. f. Danse populaire espagnole.

JOTTEREAUX (jo-te-ro) n. m. pl. *Mar.* Pièces de bois fixées au mât et sur lesquelles reposent les cloings de la hune. S. un jottereau.

JOUEBLE adj. Qui peut être joué : pièce difficilement jouable.

JOUELLER (a, ll ml. è v. n. *Fam.* Jouer petit jeu. Mal jouer d'un instrument.

JOUBARBE n. f. Plante grasse herbacée, qui croît ordinairement sur les toits et sur les vieux murs.

JOUE (jô) n. f. (du lat. *gabata*, jatte). Chacune des deux régions latérales du visage : embrasser un enfant sur les deux joues. Partie latérale de la tête d'un animal. Partie renflée de chaque côté de l'avant d'un navire. *Mettre, coucher en joue*, viser avec une arme à feu. *Joue ! pour En Joue !* commandement préparatoire pour faire placer aux soldats le fusil dans la direction du but.

JOUEE (jou-é) n. f. Epaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, etc. Face latérale triangulaire d'une lucarne.

JOUER (jou-é) v. n. (lat. *jocari*; de *jocus*, jeu). Se récréer, se divertir : jouer aux barres, au tric-trac. Tirer des sons d'un instrument de musique : jouer du violon. Fig. Se mouvoir, fonctionner aisément : la clef joue bien dans la serrure. Ne plus jouer exactement : boiserie qui a joué. Se dit de jets d'eau que l'on fait fonctionner en vue de certains effets d'agrément : les grandes eaux joueront dimanche. La brise joue, elle varie sans cesse de direction et d'intensité. *Jouer de malheur*, échouer plusieurs fois de suite accidentellement dans un projet. *Jouer sur les mots*, équivoquer. *Jouer du bâton*, le manier adroitement et activement. *Faire jouer une mine*, y mettre le feu. *Tromper ; vous n'avez joué*. V. a. Faire une partie de jeu. Mettre comme enjeu : jouer une fortune sur un seul coup de cartes. Jeter : jouer une carte. Exécuter un morceau de musique : jouer une valse. Fig. Exposer, hasarder : jouer sa vie. Représenter un personnage : jouer le rôle d'Athalie. Représenter une pièce de théâtre : jouer la tragédie. Simuler : jouer la surprise. Imiter : étoffe qui joue la soie. **Se jouer** v. pr. S'amuser, folâtrer : se jouer sur l'herbe. Fig. Se jouer des loix, les mépriser. *Se jouer de quelqu'un*, le railler adroitement, le tromper. *Se jouer à quelqu'un*, l'attaquer.

JOUET (jou-è) n. m. Ce qui sert à amuser un enfant : les poupées sont les jouets préférés des fillettes. Fig. Personne dont on se moque : être le jouet de tous. Ce qui est abandonné à l'action d'une force : être le jouet des vents, de la fortune.

JOUEUR, EUSE (eu-se) n. Qui joue, qui folâtre. Qui a la passion du jeu : les joueurs parviennent rarement à se corriger. Personne qui joue d'un instrument : joueur de gobelets. Qui fait des tours de passe-passe. Adjectiv. : un enfant joueur.

JOUFELU, E (jou-fu) adj. *Fam.* Qui a de grosses joues : un bébé joufflu.

JOUG (joug) n. m. (lat. *jugum*). Pièce de bois qu'on place par-dessus la tête des bœufs, pour les atteler. Fig. Domination : le joug romain pesa lourdement sur la Grande-Bretagne. Pique placée horizontalement sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle les Romains faisaient passer les ennemis vaincus : Pontius Herennius fit passer une légion romaine sous le joug. Fléau d'une balance.



A, Joug.

JOUG-SLAVE. V. YUGOSLAVE.

JOUIR v. n. (du lat. *gaudere*, éprouver de la joie). Avoir un usage avantageux, tirer avantage ou agrément. Se réjouir, être satisfait. Être en possession de : jouir de l'estime publique.

JOUISSANCE (i-san-se) n. f. Libre usage, possession d'une chose. Plaisir de l'âme ou des sens : être privé de toute jouissance. Usufruit, action de percevoir les fruits d'une terre, de toucher les intérêts d'une rente, les dividendes d'une action.

JOUISSANT (i-san) Eadj. Dr. Qui jouit de ses droits.

JOUISEUR, EUSE (i-seur, eu-se) n. Personne qui ne cherche qu'à se procurer des jouissances.

JOUEUR n. m. (de jouer). *Fam.* Petit jouet d'enfant. *Faire joujou*, jouer. Et des joujoux.

JOULE n. m. *Phys.* Unité de travail équivalent à 10⁷ ergs par seconde : le cheval-vapeur équivaut à 736 joules. (Abrév. J.)

JOULE (lois m). Lois énoncées par Joule et relatives à la quantité de chaleur dégagée par le passage d'un courant dans un conducteur.

JOUEUR n. m. (du lat. *diurnus*). Clarté, lumière du soleil : le jour brille à peine. Temps pendant lequel le soleil éclaire l'horizon. Espace de temps réglé par la rotation de la terre sur elle-même : l'année dure trois cent soixante-cinq jours un quart. Espace de vingt quatre heures. Époque, circonstance. Époque actuelle : les hommes du jour. Plur. Vie : sauver les jours de quelqu'un. Clarté quelconque : un jour blafard. Manière dont les objets sont éclairés et au fig. présentés : montrer une chose sous un jour favorable. Ouverture par où vient la lumière : praticien des jours à un appartement. Jour où une dame reçoit. Mettre son ouvrage au jour, le publier. Se faire jour, passer à travers. Ravier le jour, la vie. Donner le jour, la naissance. Percé à jour, de part en part ; au fig., deviné, pénétré : votre secret est percé à jour. A jour, au courant : comptable dont les livres sont à jour. Virre au jour le jour, jour du présent, sans se mettre en peine de l'avenir. Beauté d'un jour, qui passe rapidement. Faux jour, lumière



Vaincus passant sous le joug.

qui trompe la vue, au prop. et au fig. *Demi-jour*, faible clarté. *Les beaux jours*, la belle saison (fig.) et la jeunesse, la prospérité. *De nos jours*, dans le temps où nous vivons. *Au premier jour*, très prochainement. *D'un jour à l'autre*, graduellement : *malade qui s'affaiblit d'un jour à l'autre*. *Du jour au lendemain*, en peu de temps. *Par jour*, dans chaque jour. *A jour*, en laissant passer la lumière. *De tous les jours*, dont on se sert tous les jours. **ANT. Nuit.**

JOURD'HUI ou **JOUR-D'HUI** n. m. Jour actuel usité dans l'expression de palais ce *jourd'hui*.

JOYEUSE n. f. Saye à longues manches, qui se portait, à la fin du xv^e siècle, par-dessus les armes.

JOURNAL n. m. (du lat. *diurnalis*, journalier). Écrit où l'on relate les faits jour par jour. Publication périodique qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, etc. : la « Gazette de France », de Théophraste Renaudot, fut le premier en date des journaux français. *Journal du bord*, registre sur lequel on inscrit les événements intéressant la marine. Ancienne mesure indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. Registre sur lequel un marchand écrit jour par jour tout ce qui a rapport à son commerce. (On dit aussi LIVRE-JOURNAL.)

JOURNALIER (li-é), **ÈRE** adj. (lat. *diurnalis*). Qui se fait chaque jour. Fig. Incertain : *le sort des armes est journalier*. (Vx.) N. m. Homme qui travaille à la journée.

JOURNALISME (lis-me) n. m. Etat liste. Moyen d'action des journalistes. Ensemble des journaux : *le journalisme se développe chaque jour*.

JOURNALISTE (lis-té) n. m. Qui écrit dans un journal : *about fut un merveilleux journaliste*.

JOURNÉE (né) n. f. (lat. pop. *diurnata*). Espace de temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher. Salaire d'un ouvrier pour le travail d'un jour. Ce travail même. Chemin que l'on parcourt ordinairement en un jour. Jour marqué par quelque événement, par une bataille, etc. : *la journée de Valmy*; *une chaude journée*. *Les trois journées*, les 27, 28, 29 juillet 1830.

JOURNELLEMENT (né-le-man) adv. Tous les jours. D'une façon continue, très fréquente : *cela se voit journellement*.

JOURNOYER (noi-té) v. n. (Se conj. comme *aboyer*.) Pop. Passer la journée à ne rien faire.

JOUTE n. f. (subst. verb. de *jouter*). Combat courtois à cheval, d'homme à homme, avec la lance. *Par anal.* Combat d'animaux. *Joute sur l'eau*, *joute lyonnaise*, divertissement où deux hommes, debout chacun sur l'arrière d'un bateau, cherchent à se faire tomber à l'eau en se poussant avec une longue perche. Fig. Lutte, rivalité quelconque : *joute oratoire*.

JOUTER (tê) v. n. (du lat. *juxtare*, joindre). Lutter à la lance et à cheval. Fig. Disputer à quelqu'un un succès.

JOUTEUR n. m. Qui joute. Qui dispute un succès quelconque : *combatre un rûde jouteur*.

JOUEUCE (van-se) n. f. Jeunesse. (V. Part. hist.)

JOUENCEAU (van-sô) n. m. (bas lat. *juvenculus*). Fam. Adoléscent.

JOUCELLE (van-sê-te) n. f. (bas lat. *juvencella*). Jeune fille.

JOUTE (jouis-te) prép. (lat. *juxta*). Proche. Conformément à : *joute la coiné*. (Vx.)

JOVIAL, E, ALS ou **AUX** adj. (du lat. *jovialis*,

relatif à Jupiter). Gal, joyeux : *un compagnon jovial*. **ANT. Triste, sombre.**

JOVIALEMENT (man) adv. D'une manière joviale. (Peu us.) **ANT. Tristement.**

JOVIALITÉ n. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté. **ANT. Tristesse, chagrin.**

JOVIEU, ENNE (vi-in, è-ne) adj. (du lat. *Jovis*,



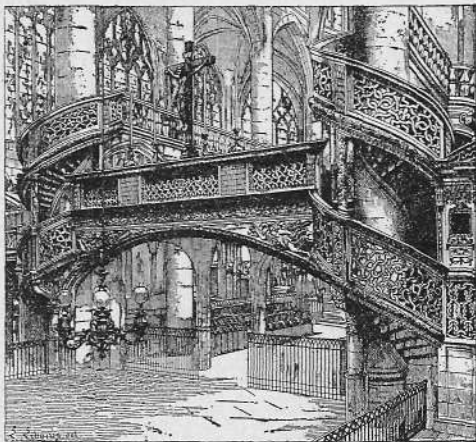
Joute sur l'eau.

génit. de Jupiter). Relatif à la planète Jupiter. **JOYAU** (joi-tê) n. m. (de *jouer*). Objet de matière précieuse, qui sert à la parure.

JOYEUSEMENT (joi-teu-zé-man) adv. Avec joie, dans la joie : *passer joyeusement sa jeunesse*. **ANT. Tristement.**

JOYEUSERIE (joi-teu-zé-té) n. f. Fam. Plaisanterie, mot pour rire.

JOYEUX, EUSE (joi-tê, eu-zé) adj. Qui a de la joie. Qui respire ou qui inspire la joie : *visage joyeux*; *mine joyeuse*. N. m. Arg. Surnom donné



Jubé de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris.

aux soldats des bataillons d'Afrique. **ANT. Triste.**

JUBÉ n. m. (du lat. *jube*, ordonne [premier mot d'une prière]). Tribune en forme de galerie entre la nef et le chœur, dans certaines églises : *le jubé avait remplacé l'ambon des basiliques grecques*. Loc. prov. : *Venir à jubé*, se soumettre.

JUBILAIRE (lê-re) adj. Qui a rapport au jubilé : *année jubilaire*.

JUBILANT (lan), **E** adj. Qui jubile.

JUBILATION (si-on) n. f. Fam. Réjouissance, joie.

JUBILÉ n. m. (de l'hébr. *zobel*, corne de bélier instrument qui servait à annoncer l'année sainte)

Selon la loi de Moïse, solennité publique célébrée tous les cinquante ans, où chacun rentrait dans son héritage et où les dettes étaient abolies, les esclaves rendus à la liberté. Chez les catholiques, indulgence plénière et générale, accordée par le pape en certaines occasions, et signalée par de grandes fêtes. Ensemble des pratiques par lesquelles on mérite cette grâce : *faire, gagner son jubilé*. Par ext., Cinquantième année de mariage, d'exercice d'une fonction, etc. : *évêque qui célèbre son jubilé sacerdotal*.

JUBILER (lé) v. n. (lat. *jubilaré*). Fam. Epruver une joie très vive.

JUC (juk) n. m. Juchoir. (Vx.)

JUCHÉE (ché) n. f. Lieu où se perchent les faisans.

JUCHER (ché) v. n. Se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche, pour dormir.

JUCHER (ché) v. n. Se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche, pour dormir. Fig. L'éger très haut; *jucher au septième étage*. V. a. Placer très haut. Se *jucher* v. pr. Se percher : *les poules se nichent à l'entre-deux*.

JUCHOIR

n. m. Perche ou bâton préparé pour faire jucher des oiseaux de basse-cour. Endroit où juche la volaille.

JUDAÏ-

QUE (da-i-ke) adj. (du lat. *judæus*, juif). Qui appartient aux juifs : *la loi judaïque*. Qui s'attache mesquinement à la lettre en négligeant l'esprit, comme le faisaient les pharisiens juifs : *interprétation judaïque*.

JUDAÏQUEMENT (da-i-ke-man) adv. D'une manière judaïque : *appliquer judaïquement une loi*.

JUDAÏSANT (da-i-zan), E adj. Qui judaïse : *chrétien judaïsant*.

JUDAÏSER (da-i-zé) v. n. Pratiquer les cérémonies judaïques. Interpréter d'une manière judaïque.

JUDAÏSME (da-is-me) n. m. Religion des juifs : *la dispersion des Juifs n'a guère entamé le judaïsme*.

JUDAS (dâ) n. m. Traître. Petite ouverture à un plancher, à une porte, pour voir ce qui se passe de l'autre côté. *Baiser de Judas*, baiser de traître, caresses trompeuses. (V. Part. hist.)

JUDEO-ALLEMAND adj. et n. m. Idiomé allemand mêlé d'hébreu, que parlent les juifs d'origine allemande établis dans l'Europe centrale.

JUDEO-CHRÉTIEN, ENSE (kré-ti-jin, é-ne) adj. Qui appartient au judéo-christianisme.

JUDEO-CHRISTIANISME (kris-ti-a-nis-me) n. m. Doctrine professée dans les premiers temps du christianisme, et d'après laquelle l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ : *saint Paul combattit le judéo-christianisme*.

JUDICATURE n. f. (du lat. *judicatorius*, devant juger). Etat, charge de juge. Fonction de juge en Israël : *la judicature de Jephthé*.

JUDICIAIRE (si-é-re) adj. (lat. *judiciarius*). Qui est relatif à la justice : *les débats judiciaires sont en général publics*. Fait par autorité de justice : *vente judiciaire*. Acte judiciaire, acte fait en présence du juge et sous sa surveillance. *Astrologie judiciaire*, partie de l'astrologie qui prédit l'avenir des individus par l'observation des astres. *Combat, duel judiciaire*, combat ordonné ou autorisé par les juges, au moyen d'éc, et où les contestants soutenaient,

leurs droits en se battant l'un contre l'autre : *saint Louis prohiba le combat judiciaire ou jugement de Dieu*. (V. JUGEMENT *Part. hist.*) N. f. Faculté d'apprécier : *avoir une bonne judiciaire*.

JUDICIAIREMENT (é-re-man) adv. En forme judiciaire, par un acte de la justice.

JUDICIEUSEMENT (ze-man) adv. D'une manière judiciaire : *répondre judiciairement à une question*.

JUDICIEUX, EUSE (éé, eu-ze) adj. (du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon : *auteur judiciaire*. Qui annonce du jugement : *remarque judiciaire*.

JUGAL, E, AUX adj. Qui a rapport à la joue : *os jugaux*. (On dit aussi ZYGOMATIQUE.)

JUGE n. m. (lat. *judex*; de *jus*, droit, et *dicere*, dire). Magistrat chargé de rendre la justice : *les hellènes étaient les juges publics d'Athènes*. Personne prise pour arbitre, dans une contestation quelconque : *prendre pour juge*. Qui prononce sur le sort des hommes. Qui apprécie le mérite de quelque chose. *Le souverain juge*, Dieu. *Juge de paix*, magistrat amovible chargé de juger, seul et sans frais, les différends de peu d'importance, et de concilier les parties. *Juge d'instruction*, magistrat chargé de rechercher les crimes et délits, de faire arrêter les prévenus, de recueillir les preuves relatives à la cause. *Juge suppléant*, celui qui est chargé de remplacer certains juges en cas d'empêchement. *V. JUGES* (Part. hist.)

JUGÉ n. m. Ce qui est jugé, apprécié. (S'emploie surtout dans les locutions : *bien-jugé et mal-jugé*. (V. ces mots). *Tiré au jugé* (au juger). V. JUGER

JUGÉABLE (ja-blé) adj. Qui peut être mis en jugement, décidé par un jugement : *procès difficilement jugéable*.

JUGEMENT (man) n. m. Faculté de l'entendement qui compare et qui juge : *avoir le jugement droit*. Acte de l'entendement qui affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées. Opinion, sentiment : *je m'en rapporte à votre jugement*. Faculté de bien juger : *faire preuve de jugement*. Acte de juger. Décision, sentence émanée d'un tribunal : *jugement contradictoire, par défaut*, etc. (V. CONTRADICTOIRE, DÉFAUT.) Jugement de Dieu, preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, etc., auxquelles on recourait autrefois lorsque les preuves matérielles manquaient. *Jugement dernier*, jugement solennel d'après lequel Dieu, suivant la religion catholique, doit prononcer, à la fin du monde, sur le sort de tous les hommes. (V. Part. hist.)

JUGEOTE (jo-te) n. f. Fam. Jugement, bon sens. **JUGER** (jé) v. a. (lat. *judicare*, — Prend un e muet après le g devant a et o : *il jugea, nous jugeons*.) Décider une affaire, un différend, en qualité de juge ou d'arbitre : *la Cour de cassation juge sans appel les vices de forme*. Apercevoir entre deux idées un rapport de convenance ou de disconvenance. Enoncer une opinion sur une personne ou sur une chose : *mal juger quelqu'un*. Etre d'avis : *juger nécessaire de*. S'imaginer : *juges combien je fus surpris*.

JUGER (jé) n. m. L'action de juger. *Au juger*, d'après ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière. *Tirer au juger* (ou au jugé), dans la direction où l'on suppose que se trouve le gibier.

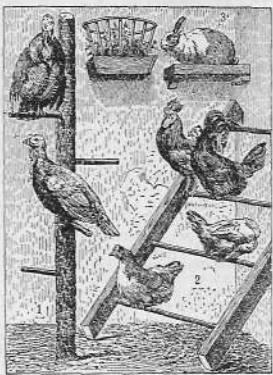
JUGER, EUSE (eu-ze-n). Personne qui juge légalement, sans les connaissances nécessaires.

JUGLANDACÉES (sé) ou **JUGLANDÉES** (dé) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones angiospermes, dont le type est le genre *noyer*. S. une *juglandacée* ou *juglandée*.

JUGULAIRE (lé-re) adj. (du lat. *jugulum*, gorge). Qui concerne la gorge : *veine, glande jugulaire*. N. f. La veine jugulaire, une des grosses veines du cou. Chacune des courroies ou bandes qui passent sous le menton et maintiennent le shako, le casque, etc.

JUGULER (lé) v. a. (Int. *jugulare*). Egorgier. Fig. Ennuyer, tourmenter à l'excès. Fam. Pressurer.

JUIF, IVE n. et adj. (lat. *judæus*; de *Judæa*, Judee). Né en Judée, ou qui descend des habitants de ce pays : *les Juifs se révoltèrent contre l'espion*. Qui est de la religion judaïque (en ce sens s'écrit avec une minuscule) : *il existe beaucoup de juifs en Pologne*. N. m. Fig. Usurier. Fam. **Le Juif errant**,



Juchoirs : 1. A dimonds ; 2. A poules ; 3. A engraisser les lapins.

héros d'une légende populaire. *Fig.* C'est un vrai *Juif errant*, il voyait sans cesse. (V. *Part. hist.*)

JULIET (*ju*, ll. gall. *é*) n. m. (lat. *Julius*). Septième mois de l'année, ainsi nommé de Jules César, qui était né dans ce mois : le 14-juliet est la fête nationale de la France. (V. *Part. hist.*)

JUIN n. m. (lat. *Junius*, le mois consacré à Junon). Sixième mois de l'année. (V. *Part. hist.*)

JUIVERIE (*vi*) n. f. Quartier d'une ville habité par les Juifs. *Fam.* et par dénigr., ensemble des Juifs. Boutique d'usurier. Rapacité sordide.

JUBUBE n. f. (lat. *zicyphus*). Fruit du jububier. N. m. Suc, pâte extraits de la jubube : le *jujube* est bon pour la toux.

JUBUBIER (*bi-é*) n. m. Genre de rhannacées, comprenant des arbres épineux du Midi, qui donnent la *jujube*.

JULEP (*lep*) n. m. (ar. *djoulab*). Ancien nom des poisons. *Adj.* excipient d'eau et de gomme auquel on mêle un médicament actif : *prendre un julep*.

JULIEN, ENNE (*li-in, è-ne*) adj. *Ere julienne*, qui date de la réforme du calendrier par Jules César. *Année julienne*, de 365 jours et six heures. (V. *CALENDRIER*.)

JULIENNE (*li-è-ne*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes indigènes, cultivées comme ornementales : la *julienne* sert à faire des *saunders*. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes.

JUMEAU, ELLE (*no, mè-le*) adj. et n. (lat. *gemellus*). Se dit de deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement : *frères jumaux*; *scieurs jumelles*; de deux muscles du mollet et de deux muscles de la région fessière; de deux fruits joints ensemble; de deux objets semblables ou semblablement disposés.

JUMÈLE, E adj. Consolidé par des jumelles. *Disposé par couples*; *fenêtres jumelles*.

JUMELER (*lé*) v. a. (de *jumelle*). — Prend deux l devant une syllabe muette : *je jumelle*. Accoupler longitudinalement des pièces de bois, des canons dans une tourrelle, etc. *Mar.* Renforcer en ajustant une jumelle.

JUMELLES (*mè-le*) n. f. pl. Deux pièces de bois ou de métal semblables, qui entrent dans la composition d'une machine. Double lunette pour le théâtre ou l'observation en campagne. Dans ce sens, s'emploie aussi au singulier : *jumelle marine, de théâtre*. *Blas.* Meuble formé par deux bourses réduites de largeur et placées parallèlement. V. *JUMEAU*.

JUMENT (*man*) n. f. (du lat. *jumentum*, bête de somme). Femelle du cheval : le croisement de la *jument* et de l'âne donne le mulet.

JUMENTAIRE (*man-tè-re*) adj. Qui est de la nature des bêtes de somme. (Peu us.)

JUMENTERIE (*man-tè-ri*) n. f. (de *jument*). Haras destiné à la production des étalons.

JUMENTES (*man*) n. m. pl. Groupe de mammifères périssoctyles, répondant aux équidés actuels. S. un *jument*.

JUMENTÈVE, EUSE (*man-tè, eu-zè*) adj. (du lat. *jumentum*, bête de somme). *Méd.* Se dit d'une urine trouble et chargée comme celle du cheval.

JUNGLE (*jon-gle*) n. f. (sanscr. *djangala*). Nom donné, dans l'Inde, à de vastes espaces couverts d'arbres, de hautes herbes : le *tigre habite les jungles*.

JUNIOR adj. m. (mot lat. signif. *plus jeune*). *Puîné, cadet*; *Laurent junior*. *Sport*. Se dit des concurrents plus jeunes.

JUNIPERUS (*pé-russ*) n. m. Nom du genévrier. *JUNIE* (*jon-te*) n. f. (espagn. *junta*, réunion). Nom donné, en Espagne et en Portugal, à divers conseils administratifs : de nombreuses *juntas* insurrectionnelles furent créées en Espagne pendant l'occupation française.

JUPS n. f. (ar. *djoubba*). Partie de l'habillement des femmes, qui descend de la ceinture aux pieds. Partie d'un vêtement d'homme, qui prend de la taille jusqu'à mi-jambe.

JUPON n. m. Jupe de dessous. *Fam.* Femme ou fille.

JURABLE adj. Pour lequel était dû le serment de fidélité : *ser jurable*. (Vx.)

JURANDE n. f. Sous l'ancien régime, fonction de ceux qui étaient chargés de veiller aux intérêts des corporations. Assemblée de ces délégués. (V. *Part. hist.*)

JURASSIEN, ENNE (*ra-si-èn, è-ne*) adj. et n. Du Jura : les *montagnards jurassiens*.

JURASSIQUE (*ra-si-ke*) adj. *Géol.* Se dit des terrains secondaires dont le Jura est en grande partie constitué. N. m. Le terrain jurassique.

JURAT (*ra*) n. m. (du lat. *juratus*, qui a fait serment). Nom de certains magistrats municipaux, dans des villes du midi de la France, sous l'ancien régime.

JURATOIRE adj. *Dr.* *Caution juratoire*, serment fait en justice, de représenter sa personne ou un objet.

JURÉ, E adj. (de *jurar*). Qui a prêté serment : *chirurgien juré*. *Fam.* Qui a une supériorité en son genre.

JURÉ n. m. Chacun des citoyens appelés à rendre un verdict sur la culpabilité des accusés : *les jurés ne sont juges que du fait, et la cour d'assises applique la peine*. Membre d'un jury en général.

JUREMENT (*man*) n. m. (de *jurar*). Serment fait sans nécessité. *Blasphème* : *proférer des jurements*.

JURER (*rè*) v. a. (lat. *jurare*; de *jus, juris*, le droit). Prendre à témoin la divinité ou une autorité que l'on juge sacrée : *jurar ses grands dieux*. Promettre par serment : *soi juré*. V. n. Prononcer un serment. *Blasphémer*, prononcer des jurons : *jurver continuellement*. Faire disparaître : *le vert jure avec le bleu*.

JUREUR n. m. Qui jure par habitude. (Peu us.)

JURIDICTION (*dik-si-on*) n. f. (lat. *jurisdictio*; de *jus, juris*, le droit, et *dicere*, dire). Pouvoir, droit de juger. Ressort ou étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir : la *jurisdiction de la Cour de cassation s'étend sur toute la France*. Corps de judicature. Degré de *jurisdiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée.

JURIDICTIONNEL, ELLE (*dik-si-on-nèl, è-le*) adj. Relatif à la *jurisdiction*. (Peu us.)

JURIDIQUE adj. (du lat. *jus; juris*, le droit). Qui se fait en justice. Qui est dans les formes judiciaires : *acte juridique*.

JURIDIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière juridique : *arrêté juridiquement motivé*.

JURISCONSULTE (*ris-con*) n. m. (lat. *jurisconsultus*; de *jus, juris*, le droit, et *consulere*, consulter). Qui est versé dans la science des lois et fait profession de donner son avis sur des questions de droit : *Cujas fut un grand jurisconsulte*.

JURISPRUDENCE (*ris-pru-dan-se*) n. f. (lat. *jurisprudentia*; de *jus, juris*, le droit, et *prudens*, connaissance). Science du droit. Manière dont les tribunaux jugent habituellement sur tel ou tel point : la *jurisprudence supplée souvent au silence de la loi*.

JURISPRUDENTIEL, ELLE (*ris-pru-dan-si-èl, è-le*) adj. Qui se rapporte à la *jurisprudence*. (Peu us.)

JURISTE (*ris-te*) n. m. (du lat. *jus, juris*, le droit). Qui écrit sur les matières de droit.

JURON n. m. Façon particulière de jurer. Toute espèce de jurement.

JURY n. m. (mot angl.). Ensemble des jurés auxquels est soumise une affaire. Ensembles de citoyens qui, à chaque session, peuvent être choisis comme jurés : *dresser la liste du jury*; *l'institution du jury date de 1791*. (V. *JURÉ*.) Commission chargée d'un examen particulier : le *jury de l'Exposition universelle*. *Jury d'expropriation*, réunion de jurés qui prononcent sur les indemnités à allouer en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

JES (*ju*) n. m. (mot lat. signif. *saucé*). Se tire d'une chose par pression, cuisson ou autre préparation. *Alcool*. Jus de viande. *Poét.* ou *fam.* Jus de la treille, de la vigne, etc. le vin. *Arg. milit.* Café noir.

JUSANT (*zan*) n. m. (du lat. *jugum*, en bas). Reflux de la marée : *courant de jusant*.



Jubbier.



Jumelles.

JUSÉE (zè) n. f. Liqueur acide, qui sert dans les tanneries et que l'on obtient par macération du tan.

JUSQUE (jus-ke) [lat. pop. *deusque*] prép. qui marque un terme au delà duquel on ne passe pas. *Jusqu'à ce que*, loc. conj. Jusqu'au moment où. — Le de jusque s'écrit devant une voyelle. S'écrit aussi quelquefois avec un s à la fin, dans le même cas : *jusques à quand*.

JUSQUIAME (jus-ki) n. f. (gr. *huoskuamos*). Genre de solanées de la région méditerranéenne, narcotiques et vénéneuses. — La jusquiame noire, appelée aussi *herbe aux poules* et *hennébon*, exhale une odeur nauséabonde ; ses feuilles sont visqueuses et ses épis d'un jaune pâle, rayés de pourpre.

JUSSIEE (ju-si-é) n. f. Genre de plantes aquatiques des régions tropicales, cultivées pour leurs fleurs jaunes ou blanches.

JUSSON (ju-si-on) n. f. (lat. *jussio*). Commandement adressé par le roi aux juges d'une cour souveraine, pour leur enjoindre d'enregistrer un édit : *lettres de jussion*.

JUSTALCORPS (jus-tô-kor) n. m. (de *juste* au corps). Vêtement qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps.

JUSTE (jus-te) adj. (lat. *justus*; de *jus*, droit). Qui juge et agit selon l'équité : *Louis XIII fut surnommé le Juste*. Conforme à la justice, au droit, à la raison : *sentence juste*. Qui a le caractère de la justesse et du bon sens : *pensée juste*. Fondé, légitime : *juste orgueil*. Qui apprécie bien : *coup d'œil juste*. Qui est exact : *balance juste*. Étroit : *habit juste*. N. m. L'homme qui conforme sa conduite à la justice. Celui qui est en état de grâce devant Dieu. Ce qui est juste : *notion du juste et de l'injuste*. N. m. ou f. Justancorps. Adv. Avec justesse : *viser, chanter juste*. Loc. adv. : *Au juste, exactement*. Comme de juste. Fam. Comme cela se doit. ANT. **Injuste**.

JUSTEMENT (jus-te-man) adv. Avec justice : *trancher justement un différend*. Précisément. ANT. **Injustement**.

JUSTE-MILIEU n. m. Conduite également éloignée de deux extrêmes contraires. Méthode de gouvernement qui consiste à se tenir également éloigné des partis extrêmes. Partisan de cette méthode : *c'est un juste-milieu*. Nom donné particulièrement au gouvernement de Louis-Philippe. Adjectif : *député juste-milieu*. (S'écrit aussi sans trait d'union : *se tenir dans un juste milieu*.)

JUSTESSE (jus-tè-se) n. f. (de *juste*). Qualité de ce qui est approprié, juste, exact, tel qu'il doit être : *justesse de la voix, d'une expression, du tir, d'une balance*.

JUSTICE (jus-ti-se) n. f. (lat. *justitia*; de *jus*, le droit). Vertu qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient. Bon droit : *avoir la justice de son édit*. Action ou pouvoir de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser. *Haute justice*, celle qui donnait aux seigneurs le droit de prononcer des peines capitales. *Basse justice*, celle qui ne s'appliquait qu'à des affaires de peu d'importance. Juridiction. Ensemble des tribunaux, des magistrats : *la justice française*. Personnification de la justice, considérée comme divinité (en ce sens, prend une majuscule). *Faire justice à quelqu'un*, réparer le tort qui lui a été fait. *Faire justice de quelqu'un*, le traiter comme il le mérite. *Se faire justice*, se venger ; se punir soi-même. *Bois de justice*, la charpente de l'échafaud. V. DÉNI. ANT. **Injustice**.



Jusquiame.

JUSTICIABLE (jus-ti) adj. et n. Qui doit répondre devant certains juges : *les ministres sont justiciables de la Haute Cour*.

JUSTICIABILITÉ (jus-ti-si-a) n. f. État, condition de justiciable.

JUSTICIE (jus-ti-si) n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des arbustes élégants ou plantes herbacées des régions chaudes et dont plusieurs espèces ont des propriétés médicinales.

JUSTICIER (jus-ti-si-é) n. et adj. m. Qui avait droit de rendre la justice sur ses terres : *seigneur haut justicier*. Qui aime à faire régner la justice : *saint Louis fut un roi justicier*.

JUSTICIER (jus-ti-si-é) v. a. (Se conj. comme *prier*). Punir en exécution de sentence ou d'arrêt : *justicier un criminel*.

JUSTIFIABLE (jus-ti) adj. Qui peut être justifié. ANT. **Injustifiable**.

JUSTIFIABLEMENT (jus-ti, man) adv. D'une manière justifiable.

JUSTIFIANT (jus-ti-fi-an) E. adj. Théol. Qui rend juste intérieurement : *grâce justifiante*.

JUSTIFICATEUR, **TRICE** (jus-ti) adj. Qui tend à justifier : *témoignage justificateur*. Typogr. Ouvrier qui justifie les caractères d'imprimerie ; instrument dont il se sert.

JUSTIFICATIF, **IVE** (jus-ti) adj. Qui sert à justifier quelque un, ou à prouver quelque chose : *mémoire justificatif*.

JUSTIFICATION (jus-ti, si-on) n. f. Action de justifier, de se justifier. Preuve d'une chose : *la justification d'un fait*. Acte par lequel l'homme passant du péché à l'état de grâce devient digne de la vie éternelle. Impr. Longueur des lignes.

JUSTIFIER (jus-ti-fi-é) v. a. (lat. *justificare*; de *justus*, juste, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Démontrer, prouver l'innocence. Fig. Légitimer : *le mérite seul justifie l'ambition*. Donner la preuve : *justifier un acte*. Théol. Rendre juste. Impr. Mettre à la longueur admise pour les lignes. V. n. *Justifier de*, donner la preuve de. **Se justifier** v. pr. Prouver son innocence. Être justifié.

JUTE n. m. (sansc. *juta*). Plante indienne, le *corchorus capsularis*. Matière textile fournie par cette plante : *les Hindous tissent leurs vêtements avec du jute*.

JUTER (tè) v. n. Fam. Rendre du jus.

JUTEUX, **EUSE** (tè, eu-zè) adj. Qui a beaucoup de jus : *bifteck juteux*. N. Arg. milit. Adjudant.

JUVENAT (va) n. m. (du lat. *juvenis*, jeune). Stage en usage chez certains religieux, dans lequel on revêt ses études classiques pour se préparer au professorat.

JUVÉNILE adj. (du lat. *juvenis*, jeune). Qui tient à la jeunesse : *calme cette ardeur juvénile*. ANT. **Sénile**.

JUVÉNEMENT (man) adv. D'une manière juvénile. (Peu us.)

JUVÉNILE (tè) n. m. pl. (mot lat.). Œuvres, poésies de jeunesse.

JUVÉNILITÉ n. f. Caractère de ce qui est juvénile. (Peu us.) ANT. **Sénilité**.

JUTA-COURANT n. m. Physiq. Nom donné parfois au courant induit ordinaire, par opposition à *extra-courant*.

JUTALINAIRE (juts-ta-è-re) adj. (du lat. *juta*, à côté, et *linea*, ligne). Se dit d'une traduction où le texte et la version occupent deux colonnes contiguës (une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celle-là).

JUTAPOSER (juts-ta-po-zè) v. a. (du lat. *juta*, auprès, et de *poser*). Poser à côté d'une autre chose.

JUTAPOSITION (juts-ta-po-zi-si-on) n. f. Situation d'une chose à côté d'une autre, sans rien qui sépare. Mode d'accroissement dans les corps inorganiques, qui consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur le noyau primitif.

